

DÉFENDONS LES ANIMAUX

N°105 - Décembre 2022

P4

UN CERTIFICAT
POUR ADOPTER !

P20

DESTINATION
REFUGES :
PARTEZ À LA
DÉCOUVERTE
DE NOS
MEMBRES !

P8

RETOUR SUR
LES ACTIONS
DE DÉFENSE
DE L'ANIMAL
EN 2022

P11

**Chiens,
chats,
chevaux
& mythologies**



défense
de
l'animal
CONFÉDÉRATION
NATIONALE



Alice AUSSANT,
présidente
de Défense de l'Animal

Le certificat d'engagement et de connaissance : une fausse bonne idée ?

En septembre dernier, le conseil d'administration de Défense de l'Animal a désigné son nouveau bureau. La confiance qu'il m'a témoignée, en me désignant présidente, m'honore et j'aurai à cœur de poursuivre les efforts de mes prédécesseurs. À cet égard, je tiens à saluer Valérie ROMANO pour sa présidence dévouée et volontariste.

Ma prise de fonction coïncide avec l'entrée en vigueur d'un nouveau dispositif : le certificat d'engagement et de connaissance pour pouvoir acquérir un animal, que ce soit à titre onéreux ou à titre gratuit. Depuis le 1^{er} octobre dernier, son obtention est obligatoire pour les acquéreurs d'animaux de compagnie. Il en ira de même à partir du 31 décembre prochain pour les acquéreurs d'équidés.

De quoi s'agit-il ? Ce certificat doit permettre à l'adoptant de prendre connaissance des besoins physiologiques, comportementaux et médicaux de l'animal, d'être informé sur l'obligation d'identification et de prendre conscience des implications financières et logistiques liées à la détention d'un animal. L'intention est louable : on ne reprochera évidemment pas aux pouvoirs publics de s'intéresser positivement aux animaux et de vouloir renseigner leurs futurs détenteurs

sur les conditions de leur bien-être. Néanmoins, le défi est considérable pour les refuges, notamment en raison du délai de sept jours entre la délivrance du certificat et l'adoption. Nombreux sont les membres d'associations à nous avoir déjà fait part des complications engendrées dans le processus d'adoption et le fonctionnement du refuge. Pour y être moi-même confrontée, je comprends parfaitement bien ces crispations.

On est également en droit d'être sceptique quant à l'efficacité d'une telle mesure, censée prévenir les acquisitions compulsives et ainsi diminuer les abandons. L'idée est séduisante : une bonne information sur l'animal découragerait les personnes incapables d'assumer et enrichirait celles décidant d'adopter. Mais, pour que cela fonctionne, encore faut-il que la personne dûment informée ait véritablement le sens des responsabilités...

Et sur ce point, certificat ou non, il n'y a jamais de certitude.

Le certificat d'engagement et de connaissance, vraie ou fausse bonne idée ? L'avenir nous le dira.

Bonne lecture.

Le mot de Valérie Romano

Servir en tant que présidente durant ces trois dernières années aura été un honneur et un véritable plaisir. Il était temps de passer la main et je félicite Alice AUSSANT pour sa désignation à la tête l'association. Je suis certaine qu'elle assumera la fonction avec lucidité et humilité.

Si j'ai souhaité me désengager du bureau, je n'en suis pas moins membre du conseil d'administration et la nouvelle présidente peut être assurée de mon entière disponibilité, car quel que soit mon rôle, mon moteur reste le même : la protection animale et l'intérêt général de notre belle Confédération.

4 Actualités

**Dorénavant,
il faut
un certificat
pour adopter
un animal**

11 Dossier

Chiens, Chats, Chevaux & MYTHOLOGIES

17 Actions

**Zoom sur le rôle
d'enquêteur
bénévole
en refuge**



sommaire

N°105 DÉCEMBRE 2022

Actualités

- 6 Abandons, explosion des prix : les refuges face à la crise ?
- 7 Eve Angeli en tournage au refuge Saint Roch de Valence (26)
- 8 Retour sur les actions de Défense de l'Animal en 2022
- 10 La défense des animaux ailleurs dans le monde

Actions

- 15 #Veux-tu m'adopter ?
- 16 #STOPMaltraitance : des nouvelles de nos maltraités

Zoom refuges

- 18 Des sauvetages, des animaux et des refuges
- 19 Quand la coopération entre les refuges sauve des animaux à la Réunion
- 20 Destination refuges : partez à la découverte de nos membres !
- 21 Abandons : les équidés ne sont pas épargnés !

Agir

- 22 Devenir un #Défenseur
- 23 Faites un don du cœur / Abonnement



**défense
de
l'animal**
CONFÉDÉRATION
NATIONALE

Magazine de la Confédération Nationale Défense de l'Animal

RÉDACTION - ADMINISTRATION

Directrice de la publication : Alice Aussant**Coordination et rédaction :** Florian Sigronde - Lucile Ferraris**Rédaction :** Valérie Romano - Franck Saouzanet - Sabrina Hamoudi - Marine Marge

Crédits photos : Défense de l'Animal, Lucile Ferraris, page Facebook : Justice pour Light, volé puis défenestré à Saint-Pol-sur-Mer - Océane Morel - Les associations : SPA du Cantal (15), AFPAGE Corse (20), SPA Vauclusienne-refuge des Grands Champs (26), SPA de Chartres - Eure-et-Loir (28), A.I.M.A.A - refuge d'Épernay (51), SPA Hirson (59), SPA de la allée de la Lys (59), ADADA (63), SPA de Colmar (68), Ligue de Défense des Animaux de la Sarthe (72), La Ferme d'Animaux Sauvés de la Mort (85), ASA de Châtellerauld (86).

Création : Agence 32 Décembre - www.32-decembre.fr**Impression :** SIMON GRAPHIC ZI Noirichaud - 25290 ORNANSDépôt légal - 4^{ème} trimestre 2022

Confédération Nationale Défense de l'Animal

26 rue Thomassin - CS 30201 - 69291 LYON CEDEX 02

Tel : 04 78 38 71 85

laconfederation@defensedelanimal.fr

www.defensedelanimal.fr



/ Défense de l'Animal



@RefugesdeFrance



/defensedelanimal_officiel



/ Défense de l'Animal



/ Défense de l'Animal